



AVIS

Nous avons l'honneur de vous informer que le Conseil communal est convoqué à une séance publique qui aura lieu le **lundi 26 mars 2018 à 20h00** à la maison communale, cour d'Omalius, 1 à Anthisnes, l'ordre du jour de cette assemblée (séance 03/2018) est reproduit ci-après.

La population pourra faire usage du temps d'interpellation orale informelle un quart d'heure avant le début de la séance publique.

SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation des procès-verbaux des séances des 24 janvier et 1^{er} mars 2018.
 2. Déménagement de la maison communale – Modification de l'adresse : Cour d'Omalius, n° 1.
 3. Ecopasseur communal – Rapport d'activité annuel 2017 – Présentation et validation.
 4. Enseignement communal – Augmentation du cadre maternel à l'implantation scolaire de Villers-aux-Tours à partir du 05 mars 2018 – treize périodes supplémentaires – Décision.
 5. Plan de Cohésion Sociale – Approbation du rapport financier 2017 – Approbation.
 6. Fabrique d'Eglise Saint-Maximin d'Anthisnes – Compte pour l'exercice 2017 – Tutelle d'approbation – Décision.
 7. Fabrique d'Eglise Saint-Pierre de Hody – Compte pour l'exercice 2017 – Tutelle d'approbation – Décision.
 8. Fabrique d'Eglise Saint-Martin de Tavier – Compte pour l'exercice 2017 – Tutelle d'approbation – Décision.
 9. Finances communales – Communication du procès-verbal de vérification de la caisse du receveur régional par Mme le Commissaire d'Arrondissement, pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.
 10. Finances communales – Catégorisation et profil d'investisseur établi par Belfius Banque – Décision.
 11. Déclassement et vente d'un véhicule et d'un tracteur tondeur vétustes – Conditions et modalités – Décision.
 12. Redevance relative à la collecte et au traitement des objets encombrants dans le cadre de la convention avec la Ressourcerie du Pays de Liège – Règlement pour les exercices 2018 et 2019 – Décision.
 13. Motion contre la privatisation de Belfius – Confirmation de la décision du Collège communal du 2 mars 2018.
 14. Motion relative aux visites domiciliaires – Confirmation de la décision du Collège communal du 2 mars 2018.
 15. Correspondance, communications et questions.
-

Pour le Collège,

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

FAGNANT C.

TARABELLA M.